

EDITORIAL

« FAIRE ENSEMBLE EST UN DEVOIR »

Le conseil d'administration a bien voulu, sur proposition du Medef, me confier la présidence de notre Union. J'ai conscience que la tâche est délicate. Ce mandat m'honore, aussi vais-je m'employer à le remplir avec enthousiasme, convaincu que les enjeux en cause le nécessitent.

Depuis quelques années nous vivons sous la menace d'une fiscalisation, sinon brutale à tout le moins rampante. Et pourtant nous savons combien les entreprises et les élus, représentant les organisations syndicales de salariés et d'employeurs, sont attachés à défendre cet important volet de la gestion sociale de l'entreprise. Grâce à la lucidité et à la vigilance du conseil d'administration, sous l'impulsion de son Président Louis-Charles BARY, à qui je tiens à rendre hommage, nous avons pu passer de l'incertitude obsédante à la gestion prévisionnelle, car la convention du 3 août 1998 doit être considérée comme un projet à 5 ans. Tout chef d'entreprise sait qu'il vaut mieux avoir une vision de son devenir plutôt que de vivre dans l'angoisse de l'avenir. Mais il sait aussi que la réussite de son projet nécessite en permanence des ajustements.

Certes cette convention a quelque peu bousculé notre culture. Les « nouveaux emplois » et les « Passeports » en particulier, exigent la mise en œuvre d'une logique de droits ouverts orientés notamment vers les jeunes. L'enjeu est clair. Nous devons apporter notre contribution à la résolution des problèmes de notre société contemporaine qui accélère les phénomènes de précarité, de mobilité et de rupture. Le parcours résidentiel des salariés qui est, et doit rester, au cœur de nos préoccupations ne s'arrête plus au seuil des entreprises. Il commence avant le premier emploi et se poursuit après la période active. Notre légitimité impose que nous en soyons conscients.

Cependant étant accoutumés à un relationnel continu avec les salariés par le canal des entreprises, nous manquons de pratique pour aborder une population que nous avons eu du mal à identifier et à approcher, d'autant que « l'offre » est complexe et manque de lisibilité. Le résultat de nos campagnes de promotion nationale ou régionales le prouve. Il y a un trop grand décalage entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Les efforts entrepris par tous ceux qui ont compris que nous avons une obligation de résultats permettent néanmoins de constater leur progression sensible ; mais celle-ci est encore insuffisante. Il serait coupable que certains refusent de participer activement à la promotion des « Passeports », faisant peser sur l'ensemble du secteur un doute sur notre capacité à tenir nos objectifs, en s'abritant derrière les difficultés que toute entreprise connaît lorsqu'elle modifie sa gamme de produits.

De son côté, l'Etat doit, pour favoriser la mise en œuvre plus rapide de ces dispositifs, prendre en considération les propositions concrètes d'amélioration élaborées par les Partenaires sociaux, les CIL/CCI et les services de l'Union, et que le Président BARY a présentées au Secrétariat d'Etat au Logement.

Prenant mes fonctions, je constate que nous n'avons pas été entendus et que l'obligation nous est faite, pour l'instant, de poursuivre nos efforts sans qu'on tienne compte de nos demandes.

Nous pouvons sérieusement nous interroger sur les causes réelles de ce rejet, imaginant sans difficulté ce que cela pourrait cacher. Nos demandes n'ont qu'un objectif, adapter les « Passeports » aux besoins. Car au lieu de nouveaux emplois, ce sont de nouveaux besoins dont nous devrions parler.

De fait, aujourd'hui, nous abordons une nouvelle phase. Comme l'a déclaré Jean-Hervé CARPENTIER lors de la RIAC qui vient de se tenir, nous devons trouver maintenant notre second souffle. J'ai moi-même indiqué que le « Mouvement 1 % » doit être dynamique et novateur. Nous croulons sous le poids d'une réglementation tatillonne et confuse. Cela ne doit pas nous empêcher d'être efficaces. D'autre part, l'UESL est notre Union. L'Union c'est la solidarité. « Faire ensemble est un devoir ». Chaque collecteur, quels que soient sa taille, son statut et ses caractéristiques propres, doit avoir le souci de l'intérêt collectif. En étant efficaces et solidaires nous pourrions résister aux tentations de tous ceux qui s'évertuent à nous priver de notre raison d'être : assurer le parcours résidentiel des salariés.

Le Président
Louis G. PELLOUX

PREMIER BILAN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION QUINQUENNALE SUR LES NOUVEAUX DISPOSITIFS

Il est rappelé que le principe d'une évaluation annuelle entre l'UESL et l'Etat est inscrit dans la convention quinquennale. Ce premier bilan de la convention pour l'exercice 1999 a porté essentiellement sur les nouveaux dispositifs : les Passeports et le financement du parc locatif privé conventionné.

Le bilan chiffré des Passeports, l'étude réalisée par l'ANPEEC avec le concours de deux cabinets extérieurs, ainsi que les analyses et propositions formulées par des CIL/CCI, ont permis de faire une première série de constats ; puis partant de ces constats, après examen du Comité Paritaire des Emplois et avis du Comité des collecteurs, le Conseil d'administration du 3 mai a arrêté les principales propositions à faire par l'Union lors des discussions avec l'Etat.

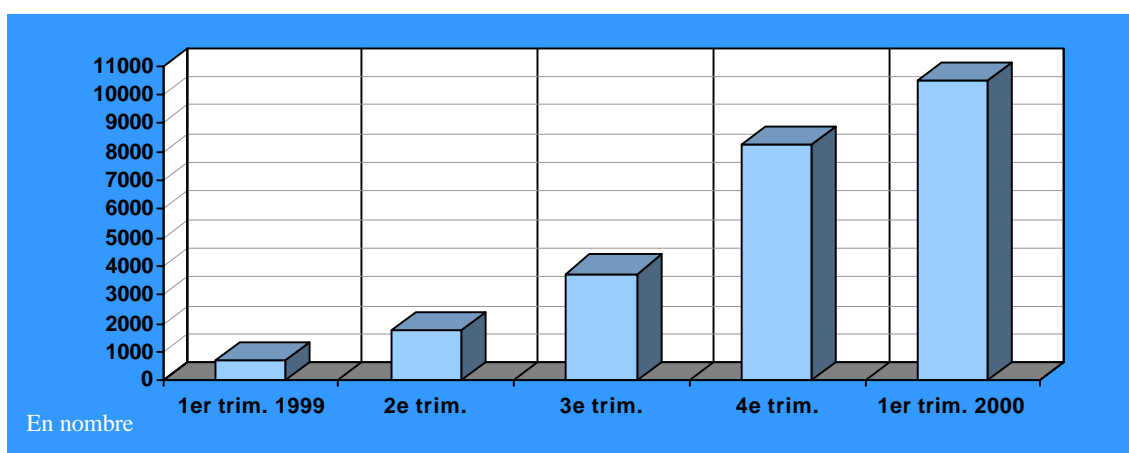
LE BILAN CHIFFRE DES PASSEPORTS

Les chiffres cumulés des Passeports au 31 mars 2000 sont les suivants :

Total par passeport

	Nombre	Montant (KF)
Prêt SECURI-PASS	57	1.005
Prêt PASS-TRAVAUX	4.304	140.314
Avance LOCA-PASS	14.028	48.978
Garantie LOCA-PASS	6.609	151.201
TOTAL	24.998	341.498

Flux trimestriels (tous passeports confondus)



	1 ^{er} trimestre 1999	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre 2000
Nombre	740	1 797	3 759	8 252	10 451
Montants	7 973 535	25 252 073	51 920 061	112 876 417	143 478 104

Tous passeports confondus, le premier trimestre 2000 représente près de 130 % du 4^e trimestre 1999 et plus de 70 % du total de l'année 1999.

LES CONSTATS

Le Conseil a fait trois constats essentiels :

- un démarrage plus lent que prévu en raison de la démarche conventionnelle retenue, mais avec une montée en régime progressive que confirment les résultats du premier trimestre 2000 ;
- des résultats qui ne remettent pas en cause les orientations fixées par la convention, même s'ils sont en deçà des objectifs théoriques affichés ;
- une mobilisation inégale de la profession, contrariée par des freins :
 - sur les produits : trop de complexité, manque de lisibilité et problème de positionnement par rapport aux aides existantes ;
 - sur la mise en œuvre : stratégie d'offre encore mal comprise, demandant à être développée en interne et vis-à-vis de nos partenaires.

LES PROPOSITIONS

Le Conseil a tiré de ces constats la nécessité de donner un nouvel élan à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs en incitant les CIL/CCI à mieux s'appropriier la convention et à mieux l'expliquer aux entreprises, aux bénéficiaires potentiels et aux partenaires :

- par un aménagement immédiat des aides LOCA-PASS et des prêts PASS-TRAVAUX (les prêts SECURI-PASS et éventuellement le financement du parc locatif privé conventionné étant à revoir ultérieurement) ;
- par un nouvel effort de promotion des produits et d'incitation à leur diffusion avec des mesures appropriées auprès des CIL/CCI.

• L'aménagement des aides LOCA-PASS

Simplification et ouverture du dispositif afin de le rendre plus efficace pour les bénéficiaires et plus accessible pour les partenaires, avec notamment :

- ⇒ Une unification des régimes pour les salariés des entreprises du secteur assujéti.
- ⇒ Une généralisation des aides à tous les secteurs du parc locatif.
- ⇒ Une amélioration du dispositif pour les jeunes, par un élargissement du champ des bénéficiaires et la mise en place d'un suivi social en cas d'impayé.
- ⇒ Un élargissement de l'avance LOCA-PASS au premier loyer et aux frais d'installation.
- ⇒ Un élargissement de la garantie LOCA-PASS à une couverture tous risques.

• L'aménagement des prêts PASS-TRAVAUX

Simplification et clarification du dispositif par la fusion du prêt PASS-TRAVAUX et du prêt « amélioration » traditionnel, avec notamment :

- ⇒ Une extension du dispositif de distribution en droits ouverts.
- ⇒ Une unification des opérations finançables.
- ⇒ Un assouplissement des critères d'octroi et des modalités de mise en œuvre.
- ⇒ Une possibilité de cumul avec les prêts « accession », dans le neuf comme dans l'ancien, au-delà des plafonds réglementaires.

- **Un nouvel effort de promotion**

- ⇒ Un renforcement de la politique des partenariats au niveau national et un développement de leur application au niveau local, en organisant des réunions régionales entre les CIL/CCI et leurs partenaires, notamment du Mouvement HLM, et en facilitant l'échange et la diffusion des expériences de terrain.
- ⇒ Une intensification du soutien de l'UESL aux CIL/CCI pour accélérer leur adaptation aux nouveaux métiers, notamment par des actions de formation visant à améliorer la connaissance des produits et à renforcer les compétences et les structures de gestion.

- **Des mesures d'incitation**

- ⇒ Une simplification de la gestion des fonds « Prévention 1 % Accession » et « Sécurisation 1 % Locatif », avec une généralisation des opérations de refinancement sous forme de subvention.
- ⇒ La création d'un fonds spécifique pour les prêts PASS-TRAVAUX, prévoyant un système de refinancement sous forme de subvention.
- ⇒ La fixation d'un objectif annuel de production d'aides LOCA-PASS par CIL/CCI, avec une obligation de remontée de fonds à l'UESL en cas de non-respect de l'objectif.
- ⇒ La fixation de mesures sur les prêts à l'accession visant à en améliorer l'efficacité économique.

LE POINT DES DISCUSSIONS AVEC L'ETAT

Certaines des mesures envisagées sont du domaine de compétence de l'Union, mais la plupart relèvent du domaine conventionnel entre l'Etat et l'Union, nécessitant un avenant à la convention quinquennale qui implique tous les Ministères signataires de celle-ci. Cette obligation complique les discussions et retarde la mise en application des propositions faites par l'Union.

C'est pourquoi il a été décidé, afin de perdre le moins de temps possible, de procéder à un échange de courriers entre le Président de l'Union et le Secrétaire d'Etat au Logement, fixant officiellement les bases d'accord à formaliser, dès lors qu'un consensus assez large s'était dégagé sur nos propositions lors des premières discussions avec l'Etat.

Toutefois au vu de la réponse du Secrétaire d'Etat au Logement en date du 7 juin, il apparaît aujourd'hui que les chances de signature d'un avenant à brève échéance sont très faibles. Le Conseil du 7 juin a estimé que cette réponse remettait directement en cause notre projet de relance des nouveaux dispositifs et que tout retard sur ce plan pouvait avoir des répercussions graves sur la réussite de la convention. Aussi les contacts vont être repris avec les Pouvoirs publics afin qu'une solution soit trouvée dans les plus brefs délais.

MISE EN ŒUVRE DES EMPLOIS

BILAN 1999 DE LA CONVENTION DU 14 MAI 1997

Le bilan national « 10 % » établi pour 1999 à partir des données des 171 CIL/CCI fait ressortir les éléments essentiels suivants :

	1999	1998
Une obligation brute de	1 535 265 KF	1 466 171 KF
Un report d'excédent de	155 388 KF	257 284 KF
Des remboursements de préfinancements pour	31 384 KF	20 094 KF
Un montant net d'obligation de	1 411 261 KF	1 228 981 KF
Des investissements totaux pour	1 654 029 KF	1 381 585 KF
Soit un excédent d'investissement global de	242 768 KF *	152 604 KF

* 20 CIL/CCI bénéficient d'un déficit reportable au 30 avril 2000 de 11.568 KF

Par rapport à 1998, l'obligation brute est en hausse de 5 % et les investissements réalisés de 20 %.

- **Les investissements se répartissent en :**

	1999	1998
- Des financements ① aux bailleurs sociaux pour	1 512 197 KF	1 308 066 KF
Dont le financement des opérations PLATS, PLALM, PLAI	1 176 511 KF	943 128 KF
- Des aides directes aux personnes physiques pour	121 066 KF	66 844 KF
Dont les aides loca-pass pour les jeunes	35 520 KF	8 178 KF
les prêts relais mobilité	70 163 KF	45 069 KF
- Des autres interventions pour	37 283 KF	26 553 KF
Dont : le financement du maintien à domicile des grands infirmes	21 988 KF	13 737 KF
le financement des organismes de conseil et d'information logement	14 380 KF	12 817 KF
① y compris consolidation de préfinancements	16 517 KF	19 879 KF

Les investissements réalisés dans les quatre régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes représentent 60 % du total des investissements. Les investissements réalisés en Ile-de-France constituent à eux seuls 35,8 % du total des investissements (36,6 % en 1998).

- **Les financements aux bailleurs sociaux présentent les principales caractéristiques suivantes :**

- 80 % des financements ont bénéficié aux organismes d'HLM (75 % en 1998).
- 29 279 logements ou capacités d'accueil (38 605 en 1998) ont été financés, dont 86 % de logements et 14 % de foyers.
- 10 672 réservations (11 540 en 1998) ont été obtenues par les CIL/CCI, dont 9 933 logements (10 103 en 1998).

POINT SUR LES ACCORDS DE PARTENARIAT AU NIVEAU NATIONAL

Afin de faciliter la création d'un véritable réseau local de relais d'information des bénéficiaires potentiels, l'UESL a poursuivi ses contacts avec différents partenaires nationaux permettant de passer de nouveaux accords destinés à être mis en œuvre localement par les CIL et CCI :

- Le Conseil du 21 septembre 1999 avait apporté des précisions concernant la situation particulière des étudiants au regard des aides LOCA-PASS. A la suite de discussions avec la Fédération des Associations Générales d'Etudiants (FAGE), une procédure va être mise en place sur 5 sites expérimentaux proposés par la FAGE (Bordeaux, Metz, Poitiers, Reims et Strasbourg) pour la rentrée universitaire d'automne 2000 entre des CIL/CCI locaux et les associations locales d'étudiants.
- Un accord de partenariat a été signé le 19 mai avec l'Union Nationale des Constructeurs de Maisons Individuelles (UNCMI), en vue de faciliter la mise en œuvre des prêts PASS-TRAVAUX et SECURI-PASS. Le texte en a été diffusé aux CIL/CCI le 25 mai.
- Deux accords de partenariat ont été signés le 5 mai avec la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier et le 23 mai avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, en vue de faciliter la mise en œuvre du prêt SECURI-PASS. Les textes en ont été diffusés respectivement les 5 et 24 mai.

Par lettre du 2 mai, le Secrétariat d'Etat au Logement a donné son accord pour l'imputation sur les fonds « 10 % » des financements consentis par les CIL/CCI aux organismes agréés pour les actions d'accompagnement en faveur du logement des jeunes et des demandeurs d'emploi. Il s'agit d'une disposition destinée à favoriser les partenariats entre un organisme et le CIL/CCI pour le développement des aides LOCA-PASS et des prêts SECURI-PASS. L'imputation possible est limitée, pour chaque CIL/CCI, à 0,1% du montant cumulé de la collecte et des retours long terme, soit 16 MF environ au niveau national (cf. SVP 1 % Logement n° 30 de mai 2000).

CONVENTION INTEMPERIES

A fin avril, les CIL/CCI ont sollicité l'Union pour le refinancement de 165 prêts spéciaux intempéries représentant 6,6 millions de francs.

Le Secrétariat d'Etat au Logement a répondu par la négative à la demande de l'Union d'imputer sur les fonds « 10 % » les sommes consacrées aux prêts spéciaux intempéries.

Le Conseil du 18 avril n'a pas donné suite à la demande visant à accorder aux filiales locatives de CIL/CCI (HLM ou non) des prêts, aux conditions des prêts spéciaux intempéries, pour la réparation des dommages subis par leur patrimoine lors des tempêtes de décembre 1999 et non couverts par les assurances. Il a considéré que la solidarité mise en place dans le cadre de la convention ne pouvait concerner que les personnes physiques et que par ailleurs l'extension au seul bénéfice des filiales de CIL/CCI pourrait avoir un impact négatif sur l'image du 1 % Logement.

EVOLUTION DES STRUCTURES

CHAMP D'ACTIVITE ET POLITIQUE PATRIMONIALE DES CIL/CCI

Il est rappelé qu'il s'agit d'un domaine dans lequel une redéfinition a été demandée à la fois par les Partenaires Sociaux et les Pouvoirs Publics. Pour que des décisions ne nous soient pas imposées de l'extérieur, il a été décidé que la réflexion serait menée au sein de l'UESL. Elle a été confiée à un groupe de travail tripartite, issu des trois composantes du Conseil d'administration, auquel ont été associés les deux Commissaires du Gouvernement.

Ce groupe de travail a pour mission de faire au Conseil des propositions de recommandations aux CIL/CCI sur le champ possible de leur activité et sur leur politique patrimoniale.

Il s'appuie sur les positions exprimées par les différentes composantes de l'Union, ainsi que sur les résultats d'enquêtes menées par l'ANPEEC avec le concours d'un consultant extérieur sur les activités de diversification des CIL.

Le groupe de travail a remis au Conseil du 7 juin un rapport d'étape faisant le point des réflexions qui ont été menées à deux niveaux :

- l'élaboration d'un cadre général de recommandations sur les activités complémentaires qui pourraient être retenues ;
- la réalisation d'études sur des points d'application.

Pour l'élaboration du cadre général de recommandations, trois axes ont été retenus :

- l'adoption de principes généraux ;
- l'établissement d'une liste des activités complémentaires possibles ;
- la mise en place d'une méthode de suivi et de contrôle de ces activités.

Pour les points d'application, plusieurs actions sont en cours ou prévues :

- une étude a été engagée, en liaison avec l'ANPEEC et avec le concours d'un consultant extérieur, en vue de l'élaboration d'une charte de qualité pour l'activité d'aide et de conseil à l'accession ; un petit groupe de responsables de CIL a été associé à cette étude ;
- deux études ont été demandées à l'ANPEEC : l'une sur l'optimisation des assurances des prêts 1% Logement, et l'autre sur l'état des participations majoritaires détenues par les CIL/CCI dans les SA d'HLM, les SACI et les Sociétés patrimoniales sur fonds réglementés.

Le nouveau Conseil aura, à partir de ce rapport d'étape et des résultats des études en cours, à prendre les décisions nécessaires en principe d'ici à la fin de l'année, étant précisé que toute recommandation dans ce domaine devra donner lieu à une consultation préalable des ministères de tutelle sur les orientations retenues ainsi que de l'ANPEEC sur la conformité de celles-ci aux textes réglementaires ou sur les adaptations utiles.

DOSSIER FISCAL

Trois fiches pratiques sur le bénévolat des dirigeants, les délégations de pouvoirs et la sectorisation des activités lucratives ont été diffusées aux CIL à la suite du Conseil du 18 avril.

Elaborées par un groupe de travail de CIL mis en place au sein de l'Union, avec le concours de l'ANPEEC, et après validation par le conseil juridique et fiscal de l'Union, ces fiches ont vocation à aider les CIL dans leur organisation tout en tenant compte de leurs spécificités.

Une première session de formation sur ces sujets a été organisée par ACCIL FORMATION le 23 mai ; une deuxième est prévue pour le 4 juillet, et d'autres à partir de la rentrée.

NOUVEAU DISPOSITIF SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE

Dans le cadre des premières mesures prises pour réduire les coûts de gestion des CIL/CCI, le Conseil du 25 novembre 1997 avait adopté un ratio de coût de fonctionnement pour la profession et fixé un objectif de réduction de la valeur de ce ratio.

Pour faciliter la démarche, il avait été décidé de compléter ce ratio par l'établissement d'indicateurs d'activité devant permettre de mieux identifier les secteurs sur lesquels chaque CIL/CCI devait faire porter ses efforts.

Mis en place avant la signature de la convention quinquennale, ce dispositif ne prenait pas en compte le contexte nouveau créé par celle-ci. Une adaptation a donc été réalisée, avec le concours d'un groupe de représentants de CIL/CCI, suivant un double objectif :

- simplifier, par une harmonisation des charges servant au calcul des indicateurs avec celles retenues pour le calcul du ratio de coût de fonctionnement ;
- actualiser, par une adaptation des indicateurs aux nouveaux métiers exercés par les CIL/CCI.

Ce nouveau dispositif a été validé par le Comité des Collecteurs et adopté par le Conseil d'administration du 3 mai.

Le nouveau guide technique et les documents d'application ont été adressés aux CIL/CCI le 29 mai pour permettre l'exploitation des données de 1999.

FONCTIONNEMENT DE L'UESL

TENUE DES ASSEMBLEES ANNUELLES DU 8 JUIN

L'assemblée spéciale des associés collecteurs a procédé à l'élection de 19 membres du Comité des Collecteurs, correspondant pour 14 d'entre eux à des postes venant à renouvellement, et pour 5 d'entre eux à des postes devenus vacants par suite de démissions. La nouvelle composition du Comité des Collecteurs figure en annexe.

L'assemblée générale ordinaire des associés a approuvé les résolutions proposées par le conseil sur la gestion de l'Union et les comptes de l'exercice 1999.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL

Les organisations d'employeurs et les syndicats de salariés ont procédé à la nouvelle désignation pour trois ans de leurs représentants permanents au conseil, dont les mandats ont pris effet au conseil qui a suivi l'assemblée générale. La nouvelle composition du conseil figure en annexe.

Le nouveau conseil a élu Louis-Gaston PELLOUX, présenté par les organisations patronales, à la présidence de l'UESL où il succède à Louis-Charles BARY qui n'avait pas demandé le renouvellement de son mandat et qui a été nommé Président d'Honneur.

Louis-Gaston PELLOUX est actuellement Président du Groupe PELLOUX, groupe immobilier qu'il a créé dans les années 1960, et Président de SOLENDI (issu de la fusion de l'UNIPPEC/AIPAL-CILMI).

Le conseil a par ailleurs élu Jean-Luc BERHO, Vice-président représentant les syndicats de salariés. Le mandat de l'autre Vice-président, Jean-Hervé CARPENTIER, représentant le collège des CIL/CCI, n'était pas soumis à renouvellement.

Enfin, le Conseil, sur proposition du nouveau Président, a reconduit Bertrand GOUJON dans ses fonctions de Directeur général.

NOMINATIONS

Dominique OLRY a été élu Président du CIL Sud 59 (Valenciennes) en remplacement de Michel AUBECQ.

.....

A la suite du décès de **Pascale VI**OUX-TRIPET, survenu le 17 avril dernier, **Thierry L**ECCELLIER a été nommé Directeur du CIL 49 (Angers).

Patrice BUTEL a été nommé Directeur général de la CCI de Thiers.

Christian JEANBLANC a été nommé Directeur du CRL (Montbéliard) en remplacement de Pierre BONNOT.

Yveline LERICHE a été nommée Directrice du CIL SUD 59 (Valenciennes).

Françoise PIONNEAU a été nommée Directeur général de l'AIAC (Vandoeuvre les Nancy).

Michel VIENNOIS a été nommé Directeur du Comité du Logement de la CCI du Doubs (Besançon) à la suite du départ à la retraite de Marie-Odile MESSIN.

DISTINCTIONS

Marie-Dominique HEBRARD de **VEYRINAS**, Commissaire du Gouvernement représentant le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement auprès du Conseil d'administration de l'UESL, a été nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Pierre JEANTET, Vice-Président du CILG (Bordeaux), a été promu au grade de Commandeur dans l'Ordre National du Mérite.

Jean LITAUDON, Président de l'APICEC (Paris), a été promu au grade d'Officier dans l'Ordre National du Mérite.

Muriel BOULMIER, Directeur du CIL de Lot-et-Garonne (Agen), a été nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

ACCIL-Formation



RAPPEL DES PROCHAINS STAGES

- ♦ **Le 1 % et le financement des bailleurs privés conventionnés**

Animation : Catherine DIDIER, UESL
Jeudi 29 juin 2000

Inscrivez-vous auprès de Jeannine SZPIRO ☎ 01.44.85.81.55

- - - -

- ♦ **Instructions fiscales sur les associations – Application aux CIL**

Animation : Catherine DIDIER, UESL et Monique MILLOT-PERNIN,
MMP AUDIT
Mardi 4 juillet 2000

Inscrivez-vous auprès de Françoise DEMARET ☎ 01.44.85.81.50

Site internet



Le site INTERNET (<http://www.uesl.fr>) a été mis à jour avec les informations diffusées dans la présente lettre du 1 % Logement.

Si vous souhaitez qu'un lien direct soit établi à partir du site de l'UESL vers le vôtre, merci de faire connaître vos coordonnées à

Martine ROUSSANIDES ☎ 01 44 85 81 22

Presse



Merci de faire parvenir à l'UESL les articles parus dans la presse régionale concernant votre CIL/CCI et la mise en place des Passeports du 1 %.

Joël MORVAN ☎ 01 44 85 81 35